



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi le 21 février 2023,

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue ce mardi 21 février 2023, au Centre multifonctionnel Réal-U-Guimond, situé au 3051, rue Bergeron à Saint-Paulin.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 19h30, sous la présidence de monsieur Pierre Désaulniers.

VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Pierre Désaulniers, président, maire de Saint-Boniface;
M. Claude Boulanger, vice-président, maire de Charette;
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
M. André Bordeleau, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

Étant tous présents, les membres du conseil d'administration renoncent individuellement à l'avis de convocation.

RÉSOLUTION : 32-02-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil d'administration ont été convoqués électroniquement à la présente assemblée, lundi 20 février dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Abrogation de la résolution 04-01-23;
5. Embauche du directeur incendie;
6. Période de question;
7. Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 21 février 2023 soit adopté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 33-02-23 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 04-01-23

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'est pas convenu à une entente suite à l'embauche de M. Claude Morin;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Boulanger et résolu à l'unanimité du conseil d'administration d'abroger la résolution 04-01-23.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 34-02-23

EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVE CARRIER AU POSTE DE DIRECTEUR INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur incendie est vacant depuis le 25 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE M. Dave Carrier est intéressé à occuper le poste de directeur incendie;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Boulanger, et résolu unanimement du conseil d'administration que la Régie fasse l'embauche de M. Carrier au poste de directeur incendie.

QUE l'emploi soit assujéti à une période de 6 mois à compter du 13 mars 2023;

QUE le traitement accordé à M. Carrier, incluant le salaire et autres avantages consentis fera l'objet d'un contrat de travail à intervenir entre les deux parties.

QUE M. Pierre Désaulniers, président et Mme Isabelle Plante, directrice générale soient autorisés à signer le contrat au nom de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PERIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION : 35-02-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h35, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Désaulniers
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre Désaulniers, Président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Désaulniers
Président